

**TARIFS ET HORAIRES 2021  
MULTI ACCUEIL "Frimousse" SAINT JEAN DE MONTS**

La tarification des accueils réguliers et occasionnels est établie de façon à faire participer les parents au coût de la prestation fournie, proportionnellement à leurs revenus selon un taux d'effort déterminé par le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Toute ½ heure commencée est due, au prorata de ce tarif.

Le tarif est revu annuellement au 1<sup>er</sup> janvier sur les ressources de la famille (année n-2)

Revenu brut mensuel  "plafond" 5800 €	<p align="center">Mode de calcul <u>Revenu brut annuel / 12 mois x taux d'effort</u></p> <p align="center">Taux d'effort:            1 enfant dans la famille = 0,0615 %            2 enfants dans la famille = 0,0512 %            3 enfants dans la famille = 0,0410 %            4/5/6/7 enfants dans la famille = 0,0307 %            8 enfants et + dans la famille = 0,0205 %</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Revenu "plancher" 711,62 €</li> <li>● Enfant placé au titre de l'aide sociale à l'enfance</li> </ul>	<p align="center">Mode de calcul</p> <p align="center">Tarif plancher 711,62 € x taux d'effort (participation minimum : pour 1 enfant 0,44 €, pour 2 enfants 0,36 €...)</p>
Accueil ponctuel sans connaissance des ressources	Tarif plafond : pour 1 enfant 3,57 €, pour 2 enfants 2,97 €
Tarif Hors département	Tarif fixe majoré 70% (soit 2,58 €)

**CAS PARTICULIERS**

- Enfant en situation de handicap à charge des familles: application du tarif immédiatement inférieur. (même si l'enfant accueilli n'est pas celui en situation de handicap).
- Tarif accueil urgence selon les ressources.

**HORAIRES D'OUVERTURE**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Possibilité de réserver 1 journée continue par semaine, réservation obligatoire, en cas d'absence non signalée 48 heures à l'avance la facturation sera établie sur les horaires réservés.

Révisé le 01/01/2021

